

COMMUNE DE  
BARFLEUR

-----  
Secrétariat ouvert  
du lundi au vendredi  
de 8h à 12h

**A R R È T É M U N I C I P A L N° 2025-80-CT**

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Vu la demande de FONDUEST, représentée par Madame Louise BAREIX, 727 Rue du Pont de Cé, 50290 LONGUEVILLE pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de réaménagement de l'espace terrestre du port Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement Quai Henri Chardon et Rue Alfred Rossel,

**A R R È T E :**

**Article 1 :** En raison des travaux sus-énoncés, le stationnement sera interdit du samedi 6 décembre 2025 après le marché, au jeudi 11 décembre 2025 inclus :

- Sur 5 places de parking devant le 8 Quai Henri Chardon, côté port
- Sur 5 places de parking devant le 22 Quai Henri Chardon, côté port
- Sur 5 places de parking devant le 36 Quai Henri Chardon, côté maisons
- Sur 5 places de parking Quai Henri Chardon entre l'Office notarial et le 42 Quai Henri Chardon, côté port
- Sur 5 places de parking Rue Alfred Rossel, sur le parking de l'ancienne capitainerie

**Article 2 :** La signalisation sera effectuée par les agents communaux.

**Article 3 :** Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 02 décembre 2025

Le Maire  
Christiane TINCELIN



Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@barfleur.fr